



Lille, le 26 avril 2017

## Communiqué de presse

**La feuille de route Ecophyto 2017-2025 Hauts-de-France est approuvée :  
l'Etat et la Région saluent la dynamique à l'œuvre pour diminuer le recours aux  
produits phytosanitaires dans les exploitations agricoles, mais aussi les jardins, les  
espaces végétalisés et les infrastructures**

La Commission agro-écologie Hauts-de-France s'est réunie à Lille ce lundi 24 avril 2017, sous la co-présidence du Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et la Vice-Présidente de la Région en charge de l'agriculture.

L'Etat et la Région ont souligné que l'utilisation des produits phytosanitaires, en particulier dans le secteur de l'agriculture, est à examiner sous l'angle de la performance économique des exploitations, compte tenu du coût des traitements à mettre en regard de l'impératif de protection des cultures, mais aussi de la performance environnementale avec l'impact sur la ressource en eau, et de la performance sanitaire, du fait des répercussions potentielles sur la santé (en particulier des travailleurs agricoles).

Le principal défi du plan Ecophyto est de diminuer le recours aux produits phytosanitaires, tout en continuant dans le secteur agricole à assurer un niveau de production élevé tant en quantité qu'en qualité. Aussi, le 26 octobre 2015, le gouvernement a présenté une nouvelle version du plan Ecophyto, comportant des outils performants et innovants inscrits dans la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014. Le plan Ecophyto est doté de 41 millions d'euros annuels, complétés d'une enveloppe additionnelle de 30 millions d'euros annuels permettant de renforcer les actions au niveau régional.

La feuille de route Ecophyto Hauts-de-France 2017-2025 s'appuie sur un diagnostic régional partagé et définit des orientations stratégiques avec l'ensemble des partenaires (État, Région, Agences de l'eau, profession agricole, centres techniques et de recherche, groupes de développement agricoles, coopératives agricoles, établissements d'enseignement agricole, entreprises du paysage, associations de consommateurs...). Un des points forts de ce document est de permettre de garantir la cohérence des différents financements mobilisés et des actions mises en oeuvre dans les territoires. L'Etat et la Région se sont engagés en ce sens. C'est aussi une feuille de route évolutive, qui sera adaptée en fonction des retours d'expérience.

Au terme d'un échange nourri et constructif avec les partenaires, l'État et la Région se sont félicités de la validation de la feuille de route par la Commission agro-écologie Hauts-de-France. Une nouvelle commission sera réunie au prochain semestre pour faire un point d'avancement des actions sur ce sujet majeur.

Contact DRAAF :

Antoine LEBEL

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts de France

Tel : 03 62 28 40 70 - Fax : 03 62 28 41 01

<http://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/>

Adresse : 518 rue Saint Fuscien – CS 90069 – 80094 AMIENS cedex 3

Contact Conseil régional :

Marielle PIERDET SOUVERAIN - [Marielle.PIERDETSOUVERAIN@hautsdefrance.fr](mailto:Marielle.PIERDETSOUVERAIN@hautsdefrance.fr)

Direction agriculture et pêche

Tél : 03 74 27 00 00

<http://hautsdefrance.fr/>

Adresse : 151 Avenue du président Hoover – 59555 LILLE CEDEX